

Instructions

Tous les renseignements fournis sont assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Il est obligatoire de fournir les renseignements lorsque les champs sont suivis d'un astérisque (*).

A. Information sur l'organisme

Catégorie d'organisme *	Répartition du nombre d'employés *	Année de déclaration
Secteur public désigné	50 employés et plus	2017

Détails de l'entreprise

Dénomination sociale de l'organisme *	Nombre d'employés en Ontario *
Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario	73

Numéro d'entreprise (NE9) * [Aide](#) ☐ Cochez cette case si vous avez reçu un identificateur LAPHO de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario

893662841

☒ Cochez si le nom commercial est le même que la dénomination sociale

Nom commercial de l'organisme

Préférence linguistique des communications *

Anglais

Secteur qui décrit le mieux la principale activité commerciale de votre organisme *

91 - Administrations publiques

[Aide](#)

Sous-secteur (si possible)

Groupe industriel (si possible)

Adresse de correspondance

Adresse permettant de transmettre la correspondance à la personne responsable de coordonner les activités de conformité de l'organisme pour la LAPHO.

Pays * ☒ Canada ☐ É.-U. ☐ International

Type d'adresse * ☒ Adresse de rue ☐ Adresse de rue desservie par itinéraire ☐ Autre

Numéro d'unité	Numéro de rue *	Nom de rue *
501	175	Bloor

Type de rue	Point cardinal	Ville *	Province *
Rue	E (East/Est)	Toronto	ON (Ontario)

Code postal *

M4W 3R8

Adresse commerciale

Adresse permettant de transmettre la correspondance à l'administrateur/au cadre dirigeant de l'entreprise, qui est responsable de la conformité de l'organisme pour la LAPHO.)

☒ Cochez si l'adresse commerciale est la même que l'adresse de correspondance

Pays * ☒ Canada ☐ É.-U. ☐ International

Type d'adresse * ☒ Adresse de rue ☐ Adresse de rue desservie par itinéraire ☐ Autre

Numéro d'unité	Numéro de rue *	Nom de rue *
501	175	Bloor

Type de rue	Point cardinal	Ville *	Province *
Rue	E (East/Est)	Toronto	ON (Ontario)

Code postal *

M4W 3R8

Utilisez le bouton « Ajouter un nouvel organisme » pour faire l'ajout d'autres organismes visés par ce rapport sur l'accessibilité (maximum 20).

Remarque : Tous les organismes doivent avoir la même catégorie d'organisme, la même répartition du nombre d'employés, les mêmes réponses de conformité et le même certificateur, et avoir différents numéros d'entreprise afin de pouvoir remettre un seul formulaire.

Catégorie d'organisme [Secteur public désigné](#)Répartition du nombre d'employés [50 et plus](#)Dénomination sociale de l'organisme qui fait la déclaration [Société de développement de l'industrie des médias](#)Numéro d'entreprise de l'organisme qui fait la déclaration (NE9) [893662841](#)

Il est obligatoire de fournir les renseignements lorsque les champs sont suivis d'un astérisque (*).

B. Comprendre vos obligations en matière d'accessibilité

Avant de commencer à remplir votre rapport, vous pouvez obtenir de l'information sur vos obligations en matière d'accessibilité à ontario.ca/accessibilite

D'autres exigences en matière d'accessibilité s'appliquent si vous êtes :

[une municipalité](#)[un établissement d'enseignement \(par exemple, commission scolaire, collège, université ou école\)](#)[un producteur de matériel pédagogique \(par exemple, des manuels scolaires\)](#)[un conseil de bibliothèque](#)**C. Questions sur le rapport de conformité sur l'accessibilité****Instructions**

Veuillez répondre à chacune des questions suivantes sur la conformité. Utilisez la boîte de commentaires si vous désirez préciser une réponse.

Si vous avez besoin d'aide au sujet d'une question en particulier, cliquez sur les liens aide et une nouvelle fenêtre du navigateur s'ouvrira. Utilisez le lien à gauche pour consulter la réglementation de la LAPHO et le lien à droite pour consulter les ressources d'information pertinentes sur l'accessibilité.

Rendre vos pratiques en matière d'emploi accessibles

1. Votre organisme avise-t-il ses employés et le public de la disponibilité de mesures d'adaptation pour les candidats handicapés durant son processus de recrutement? *

☒ Oui☐ Non[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.22 à 24 : Recrutement](#)[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 1](#)

Commentaires
au sujet de la
question 1

2. Votre organisme informe-t-il ses employés de ses politiques en matière de soutien aux employés handicapés? *

☒ Oui☐ Non[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.25 : Renseignements sur les mesures de soutien](#)[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 2](#)

Commentaires
au sujet de la
question 2

3. Lorsqu'une demande est formulée, votre organisme consulte-t-il les employés handicapés pour leur fournir des formats accessibles et des aides à la communication? *

☒ Oui☐ Non[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.26 : Formats accessibles et aides à la communication pour les employés](#)[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 3](#)

Commentaires
au sujet de la
question 3

4. Votre organisme fournit-il des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail aux employés handicapés? *

☒ Oui ☐ Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.27 : Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 4](#)

Commentaires
au sujet de la
question 4

Aménager ou réaménager des espaces publics accessibles

5. Depuis le 1er janvier 2016, votre organisme a-t-il aménagé ou réaménagé des sentiers récréatifs existants qu'il a l'intention d'entretenir? *

☐ Oui ☒ Non

(si oui, vous devrez répondre à d'autres questions)

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 Partie IV.1 : Normes pour la conception des espaces publics – Définitions](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 5](#)

5.a. Avant d'aménager ou de réaménager un sentier récréatif, votre organisme a-t-il consulté le public et les personnes handicapées, conformément à l'article 80(8) du Règlement sur les normes d'accessibilités intégrées (RNAI)? *

☐ Oui ☐ Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80\(8\) : Consultation : sentiers récréatifs](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 5.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 5.a

5.b. Votre organisme veille-t-il à ce que les sentiers récréatifs nouvellement aménagés ou réaménagés respectent les exigences techniques indiquées dans l'article 80(9) du RNAI? *

☐ Oui ☐ Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80\(9\) : Sentiers récréatifs : exigences techniques](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 5.b](#)

Commentaires
au sujet de la
question 5.b

6. Depuis le 1er janvier 2016, votre organisme a-t-il aménagé ou réaménagé des voies accessibles menant à une plage qu'il a l'intention d'entretenir? *

☐ Oui ☒ Non

(si oui, vous devrez répondre à d'autres questions)

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 Partie IV.1 : Normes pour la conception des espaces publics – Définitions](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 6](#)

6.a. Votre organisme s'assure-t-il que l'aménagement ou le réaménagement des voies accessibles menant à une plage respecte les exigences techniques indiquées à l'article 80(10) du RNAI? *

☐ Oui ☐ Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80\(10\) : Voies accessibles menant à une plage : exigences techniques](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 6.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 6.a

7. Votre sentier récréatif ou votre voie accessible menant à une plage nouvellement aménagé ou réaménagé comprend-il des promenades de bois? *

☐ Oui ☐ Non

(si oui, vous devrez répondre à d'autres questions)

7.a. Si un sentier récréatif ou une voie accessible menant à une plage est muni d'une promenade de bois, celle-ci satisfait-elle aux exigences techniques décrites dans l'article 80(12) du Règlement sur les normes d'accessibilités intégrées? *

☐ Oui ☐ Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80\(12\) : Promenades de bois](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 7.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 7.a

8. Votre sentier récréatif ou votre voie accessible menant à une plage nouvellement aménagé ou réaménagé comprend-il des rampes? * (si oui, vous devrez répondre à d'autres questions) Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80(13) : Rampes	☐ Oui ☐ Non Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 8
8.a. Si un sentier récréatif ou une voie accessible menant à une plage est muni d'une rampe, la rampe satisfait-elle aux exigences techniques décrites dans l'article 80(13) du RNAI? * Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80(13) : Rampes Commentaires au sujet de la question 8.a	☐ Oui ☐ Non Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 8.a
9. Depuis le 1er janvier 2016, votre organisme a-t-il aménagé ou réaménagé des aires de restauration extérieures destinées à l'usage du public qu'il a l'intention d'entretenir? * (si oui, vous devrez répondre à d'autres questions) Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80(17) : Aires de restauration extérieures destinées à l'usage du public : exigences générales 9.a. Votre organisme veille-t-il à ce que les aires de restauration extérieures destinées à l'usage du public qu'il aménage ou réaménage satisfassent aux exigences décrites dans l'article 80(17) du RNAI? * Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80(17) : Aires de restauration extérieures destinées à l'usage du public : exigences générales Commentaires au sujet de la question 9.a	☐ Oui ☒ Non Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 9 ☐ Oui ☐ Non Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 9.a
10. Depuis le 1er janvier 2016, votre organisme a-t-il aménagé ou réaménagé des aires de jeu extérieures qu'il a l'intention d'entretenir? * (si oui, vous devrez répondre à d'autres questions) 10.a. Lorsqu'il aménage ou réaménage des aires de jeu extérieures, votre organisme mène-t-il des consultations auprès du public et des personnes handicapées sur les besoins des enfants et des fournisseurs de soins ayant divers handicaps conformément à l'article 80(19) du RNAI? * Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80(19) : Aires de jeu extérieures : exigences en matière de consultation Commentaires au sujet de la question 10.a	☐ Oui ☒ Non ☐ Oui ☐ Non Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 10.a
10.b. Votre organisme a-t-il intégré des options d'accessibilité lors de l'aménagement ou du réaménagement des aires de jeu extérieures, conformément à l'article 80(20a) du RNAI? * Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80(20a) : Aires de jeu extérieures : conception accessible Commentaires au sujet de la question 10.b	☐ Oui ☐ Non Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 10.b
10.c. Les aires de jeu extérieures aménagées ou réaménagées par votre organisme sont-elles munies d'une surface ferme comme le décrit l'article 80(20b) du RNAI? * Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80(20b) : Aires de jeu extérieures : conception accessible Commentaires au sujet de la question 10.c	☐ Oui ☐ Non Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 10.c

11. Depuis le 1er janvier 2016, votre organisme a-t-il aménagé ou réaménagé des voies de déplacement extérieures qu'il a l'intention d'entretenir? *	☐ Oui	☒ Non
(si oui, vous devrez répondre à d'autres questions)		
11.a. Le cas échéant, vos voies de déplacement extérieures aménagées ou réaménagées satisfont-elles aux exigences techniques et générales mentionnées dans les articles 80(21) à 80(31) du RNAI? *	☐ Oui	☐ Non
Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80(21) - 80(31) : Voies de déplacement extérieures		Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 11.a
Commentaires au sujet de la question 11.a		
12. Depuis le 1er janvier 2016, votre organisme a-t-il aménagé ou réaménagé des installations de stationnement hors voirie qu'il a l'intention d'entretenir? *	☐ Oui	☒ Non
(si oui, vous devrez répondre à d'autres questions)		
12.a. Lors de l'aménagement ou du réaménagement d'installations de stationnement hors voirie qu'il a l'intention d'entretenir, votre organisme s'assure-t-il que celles-ci respectent les exigences en matière d'accessibilité décrites dans les articles 80(32) à 80(37) du RNAI? *	☐ Oui	☐ Non
Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80(32) - 80(37) : Stationnement accessible		Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 12.a
Commentaires au sujet de la question 12.a		
13. Depuis le 1er janvier 2016, votre organisme a-t-il aménagé de nouveaux comptoirs de service ou remplacé des comptoirs de services existants? *	☐ Oui	☒ Non
(si oui, vous devrez répondre à d'autres questions)		
13.a. Votre organisme s'assure-t-il que les nouveaux comptoirs de service ou les comptoirs de service remplacés respectent les exigences techniques décrites à l'article 80(41) du RNAI? *	☐ Oui	☐ Non
Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80(41) : Comptoirs de service		Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 13.a
Commentaires au sujet de la question 13.a		
14. Depuis le 1er janvier 2016, votre organisme a-t-il aménagé des guides de file d'attente fixes? *	☐ Oui	☒ Non
(si oui, vous devrez répondre à d'autres questions)		
14.a. Votre organisme s'assure-t-il que l'aménagement de nouveaux guides de file d'attente fixes pour obtenir des services respecte les exigences techniques décrites dans l'article 80(42) du RNAI? *	☐ Oui	☐ Non
Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80(42) : Guides de file d'attente fixes		Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 14.a
Commentaires au sujet de la question 14.a		
15. Depuis le 1er janvier 2016, votre organisme a-t-il aménagé ou réaménagé des aires d'attente? *	☐ Oui	☒ Non
(si oui, vous devrez répondre à d'autres questions)		
15.a. Lors de l'aménagement ou du réaménagement d'une aire d'attente dotée d'un espace de sièges fixés au sol, votre organisme s'assure-t-il de respecter les exigences techniques décrites dans l'article 80(43) du RNAI? *	☐ Oui	☐ Non
Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80(43) : Aires d'attente		Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 15.a
Commentaires au sujet de la question 15.a		

16. Les espaces publics de votre organisme possèdent-ils des éléments accessibles comme l'exigent les Normes pour la conception des espaces publics du RNAI? *

☒ Oui ☐ Non

(si oui, vous devrez répondre à d'autres questions)
[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 Partie IV.1 : Normes pour la conception des espaces publics](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 16](#)

16.a. Le plan d'accessibilité pluriannuel de votre organisme comprend-il des procédures d'entretien préventif et d'urgence des éléments accessibles dans les espaces publics et des mesures pour faire face aux perturbations temporaires résultant du non-fonctionnement des éléments accessibles conformément à l'article 80(44) du RNAI? *

☒ Oui ☐ Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.80\(44\) : Entretien des éléments accessibles](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 16.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 16.a

Offrir des services de transport accessibles

17. Votre organisme offre-t-il des services de transport classique? *

☐ Oui ☒ Non

(si oui, vous devrez répondre à d'autres questions)

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 Partie IV – Normes pour le transport : Définitions](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 17](#)

17.a. Votre organisme veille-t-il à ce que le parcours, la direction, la destination ou le prochain arrêt important soit annoncé électroniquement sur ses véhicules de transport avant la montée des passagers et que ces annonces respectent les exigences indiquées dans l'article 51 du Règl. de l'Ont. 191/11? *

☐ Oui ☐ Non

[Lire le Règl. De l'Ont. 191/11 art. 51 : Annonces avant la montée des passagers](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 17.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 17.a

17.b. Votre organisme veille-t-il à ce que tous les points de destination ou arrêts disponibles le long d'un parcours soient annoncés au moyen d'un dispositif électronique ou affichés visuellement et de manière lisible au moyen d'un dispositif électronique? *

☐ Oui ☐ Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.52\(2\) : Annonces à bord](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 17.b](#)

Commentaires
au sujet de la
question 17.b

18. Votre organisme fournit-il des services de transport adaptés? *

☐ Oui ☒ Non

(si oui, vous devrez répondre à d'autres questions)

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 Partie IV – Normes pour le transport : Définitions](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 18](#)

18.a. Votre organisme respecte-t-il les critères d'accessibilité décrits dans l'article 63 du Règlement sur les normes d'accessibilité intégré? *

☐ Oui ☐ Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.63 : Catégories d'admissibilité](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 18.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 18.a

19. Dans le territoire où vous offrez des services de transport adapté, est-ce qu'un autre organisme offre des services de transport classiques? *

(si oui, vous devrez répondre à d'autres questions)

☐ Oui ☐ Non

19.a. Votre organisme s'assure-t-il de ne pas faire payer un tarif supérieur au tarif maximal exigé à l'égard des services de transport classique fournis sur le même territoire? *

☐ Oui ☐ Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.66 : Parité tarifaire](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 19.a](#)

Commentaires
au sujet de la
question 19.a

19.b. Votre organisme veille-t-il à fournir ses services au moins les mêmes jours et aux mêmes heures que les fournisseurs de services de transport classique sur le même territoire? *

☐ Oui ☐ Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 art.70 : Plage de service](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 19.b](#)

Commentaires
au sujet de la
question 19.b

20. Autre que les exigences citées dans les questions ci-dessus, votre organisme respecte-t-il toutes les autres exigences en vigueur en vertu du Règlement sur les normes d'accessibilités intégrées? *

☒ Oui ☐ Non

[Lire le Règl. de l'Ont. 191/11 : Normes d'accessibilités intégrées](#)

[Apprenez-en davantage sur vos exigences liées à la question 20](#)

Commentaires
au sujet de la
question 20

Catégorie d'organisme [Secteur public désigné](#)Répartition du nombre d'employés [50 et plus](#)Dénomination sociale de l'organisme qui fait la déclaration [Société de développement de l'industrie des médias](#)Numéro d'entreprise de l'organisme qui fait la déclaration (NE9) [893662841](#)

Il est obligatoire de fournir les renseignements lorsque les champs sont suivis d'un astérisque (*).

D. Résumé du rapport de conformité sur l'accessibilité

Vos réponses aux questions sur votre rapport d'accessibilité indiquent que votre organisme respecte les normes de la LAPHO.

Votre organisme pourrait être soumis à une vérification pour confirmer la conformité.

E. Attestation concernant le rapport de conformité sur l'accessibilité

L'article 15 de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* exige que les rapports sur l'accessibilité englobent une déclaration attestant que tous les renseignements exigés ont été fournis et qu'ils sont exacts. Ces rapports doivent être signés par une personne qui a le pouvoir de lier l'organisme/les organismes.

Remarque : Est coupable d'une infraction à la Loi toute personne qui fournit des renseignements faux ou trompeurs dans un rapport d'accessibilité aux termes de la LAPHO.

Le certificateur peut désigner une personne-ressource principale d'un ou de plusieurs organismes avec qui la Direction générale de l'accessibilité peut communiquer; autrement, le certificateur représente le principal point de contact.

Certificateur : Une personne qui peut lier légalement l'organisme/les organismes.

Personne-ressource principale : La personne qui représentera le principal point de contact en ce qui concerne les problèmes d'accessibilité.

Attestation

☒ J'atteste avoir le pouvoir de lier tous les organismes précisés à la section A de ce formulaire, *

☒ J'atteste que tous les renseignements exigés ont été inclus dans ce rapport, et *

☒ J'atteste que les renseignements figurant dans ce rapport sont exacts. *

Date d'attestation (aaaa-mm-jj)* [2017-12-27](#)**Renseignements sur le certificateur**

Nom de famille *

[Wells](#)

Prénom *

[Raina](#)

Titre du poste *

[autre](#)

Autre titre de poste *

[Directrice des activités opérationnelles et de](#)

Numéro de téléphone d'affaires *

[416 642-6638](#)

Numéro de poste téléphonique

☐ Cliquez ici si ATS

Adresse courriel *

rwells@omdc.on.ca

Autre numéro de téléphone

Numéro de poste téléphonique

Numéro de télécopieur

Personne-ressource principale de l'organisme/des organismes

☒ Cochez si la personne-ressource principale est la même que le certificateur

Nom de famille *

Wells

Prénom *

Raina

Titre du poste *

autre

Position title other *

Directrice des activités opérationnelles et de

Numéro de téléphone d'affaires *

416 642-6638

Numéro de poste téléphonique

☐

Cliquez ici si ATS

Adresse courriel *

rwells@omdc.on.ca

Autre numéro de téléphone

Numéro de poste téléphonique

Numéro de télécopieur